

Compte rendu de conseil municipal du 22/07/13

<p>Etaient présents : Joël ALPY (maire), Jean Claude PAGNIEZ (2^{ème} adjoint) Auguste ALPY, Henri ALPY, Henri RATTE, Pascale DUSSOUILLEZ Absent excusé : Absents : Yoann PAGNIEZ, Marie NEYRINCK</p>

Approbation du compte rendu du 04/05/13

Abris poubelles : Une subvention de 5000 € (lettre parlementaire) sera attribuée pour la réalisation de cet abri. La communauté de communes a répondu au maire concernant l'évolution des collectes : il n'y a pas de remise en cause du fonctionnement actuelle.

La propriétaire du terrain juxtaposant le futur emplacement donne son accord mais demande à ce que le local soit déplacé si une construction de maison devait se réaliser sur son terrain. Le conseil acte cette demande.

Un membre du conseil demande un devis supplémentaire pour le terrassement (1 seul à ce jour).

Pour l'ossature bois, 4 devis sont présentés. C'est l'entreprise Guillemain qui est retenue car elle réalisera également la maçonnerie.

Abris bus : La direction des transports du conseil général est venu dernièrement pour le déplacement de l'arrêt du bus concernant la ligne de Champagnole. Celui-ci sera situé à côté du local téléphone au niveau du carrefour de l'Aubette. Le conseil général prend en charge la réalisation de cet abri qui sera ensuite entretenu par la commune.

Dotation conseil général : Le conseil général attribue une dotation de 967 € à la commune pour l'assainissement (fonds de péréquation de la taxe professionnelle).

Coût de fonctionnement de la station d'épuration : Le coût (électricité, produits, assurance, frais de personnel....) sera de 164.04 € pour 6 foyers raccordés.

Défiibrillateur : Un achat groupé est effectué avec d'autres communes, le coût sera de 1348 € et les frais de maintenance annuels s'élèvent à 113 €. Une aide de 1000 € sera attribuée. Le conseil donne son accord.

Enquête circulation :

2 au 08/04/13 (6 jours) : 2 appareils de mesure ont été installés (1 sur le panneau attention enfants en haut du village et 1 vers la mairie pour les voitures qui montent le village)

	HAUT VILLAGE	MILIEU VILLAGE
Nombre de passages	772	600
Nombre de voitures	755	566
Nombre de poids lourds	17	34
Vitesse > 50	76%	60 %
Vitesse > 70	13%	40 %
Vitesse > 90	0.13%	

9 au 13/04/13 (4 jours) : 2 appareils de mesure ont été installés (1 en face la rue des Doinches en haut du village et 1 en face le transformateur pour les voitures qui montent le village)

	HAUT VILLAGE	MILIEU VILLAGE
Nombre de passages	537	541
Nombre de voitures	534	522
Nombre de poids lourds	13	19
Vitesse moyenne	39 km/h	59 km/h (voitures)
Vitesse > 50	30%	40.5 %
Vitesse > 70	1 %	2 %

Suite à ces résultats, le conseil propose de demander avis à l'équipement pour la mise en place d'un dispositif pour sécuriser la traversée du village.

Décision modificative d'amortissement : concernant le chemin d'AF de Bief du Fourg (gare) et la subvention du centre est pour la conduite d'eau des Boucherans.

Panneau signalisation sur la route du Martinet : Les 2 panneaux ont été posés par la société Markosol pour un montant de 584 €.

Route du Martinet : suite au problème de ruissellement, un devis de la société Saulnier a été établi (1820 €) pour effectuer un bicouche de chaque côté et coller les graviers sur 100 m de chaque côté de la route.

Enrobé : devis de la société SJE pour refaire le chemin des raineaux 6489 € et le 1^{er} chemin des 3 fontaines (500 m) 24910 €. Le conseil donne son accord.

Recensement : David BRAUD sera l'agent recenseur pour le recensement de la population qui aura lieu début 2014.

Demande de division de parcelles pour construction : Le maire lit la réponse de la préfecture qui émet toujours un avis défavorable.

La fête de l'été est fixée le samedi 31 août, merci de retenir cette date